

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-09

TAXATION 2024

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le *Règlement 2023-09 – Taxation 2024* a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024 à 19 h 30. Il entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement a pour effet d'établir les taux de taxation et la tarification pour l'année 2024.

Le règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Célestin, ce 16^e jour de janvier 2024.


Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière